



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16802</b>	De <b>M. Jean-Jacques Gaultier</b> ( Les Républicains - Vosges )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > sang et organes humains	<b>Tête d'analyse</b> >Collecte de plasma	<b>Analyse</b> > Collecte de plasma.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le développement des collectes de plasma. En effet, le nouveau site du laboratoire de fractionnement et de biotechnologie (LFB) à Arras entrera en activité en 2024 et risque de ne pas avoir suffisamment de plasma pour fonctionner. D'autant que de nombreux patients subissent déjà des rationnements. Il en va également de l'indépendance du pays en matière de médicaments dérivés du plasma. Des discussions ont déjà lieu dans le but de définir la stratégie plasma et les moyens à y consacrer dans le cadre d'un projet de loi finance rectificatif. Ainsi, l'Établissement français du sang (EFS) paraît indiqué pour structurer la filière de collecte. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet si important.